

Négociations: Les partenaires du Front commun s'entendent pour demander la médiation

Aujourd'hui, 20 avril 2010, devant le peu de progrès fait à la plupart des tables de négociation sectorielles, les partenaires du Front commun se sont entendus pour faire une demande de médiation afin de sortir de l'impasse actuelle.

Dans les secteurs de la santé et de l'éducation, malgré les rencontres en haut lieu et les efforts des représentantes et représentants syndicaux pour faire avancer les travaux, et même si les propositions patronales comportant des reculs aux conditions de travail ont été retirées, il n'y a eu aucun progrès sur les solutions proposées par les syndicats, notamment en ce qui concerne l'aménagement du temps de travail dans la santé.

Quant à la négociation qui relève de la table intersectorielle, soit celle portant sur les salaires, la retraite et les droits parentaux, elle est suspendue jusqu'à ce que les négociations sectorielles atteignent un niveau d'avancement qui permette d'envisager un règlement global.

Les organisations partenaires au sein du Front commun avaient annoncé que le 20 avril 2010 serait la date limite pour en arriver à des ententes. Malgré les efforts déployés aux tables sectorielles, un nombre largement insuffisant d'ententes sont intervenues dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Comme il avait été convenu, les partenaires du Front commun qui ne sont pas arrivées à des ententes demanderont la médiation, non pas dans le but de rompre les négociations, mais plutôt dans celui de cheminer vers des règlements.

Fonction publique : des progrès notables

Pour les deux plus grands syndicats présents dans la fonction publique, soit le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et le SPGQ, des progrès notables ont cependant été réalisés au cours des derniers jours.

Au SFPQ, le Bureau de coordination national de négociation a entériné une proposition de règlement intervenue sur certaines clauses normatives des conventions collectives des fonctionnaires et des ouvriers de la fonction publique. Le contenu de cette entente sera présenté aux membres du Conseil de négociation au cours des prochains jours.

Au SPGQ, les progrès sont importants sur plusieurs sujets et une entente est toujours possible à brève échéance. Des séances de négociation ont eu lieu hier et aujourd'hui et les travaux pourront se poursuivre tard ce soir ou même demain. Le 23 avril 2010, le résultat de ces travaux sera soumis au conseil d'unité de négociation de la fonction publique, qui aura à prendre des décisions, notamment en ce qui concerne le recours à la médiation.



Collèges et commissions scolaires

Au moment d'écrire ces lignes, les possibilités d'ententes dans le secteur des collèges et des commissions scolaires sont incertaines. Il appartient aux conseils d'unités de négociation de ces secteurs de prendre les décisions pour la conduite des négociations et, s'il y a lieu, de demander la médiation. Rappelons que les professionnelles et professionnels des collèges et des commissions scolaires représentés par le SPGQ mènent leurs négociations en cartel avec leurs collègues de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Notons que même si des ententes sectorielles se concrétisent à certaines tables, dont celle du SFPQ ou peut-être du SPGQ, elles demeurent conditionnelles à un règlement sur les matières intersectorielles.